



Des femmes et des hommes
pour votre bien

AGENCE DE LA GARE

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée
Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente,
le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique
Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge de l'Acquéreur

TRANSACTION

Forfait 1.000€ TTC Maximum pour les prix entre 0€ et 10.000€

Jusqu'à 10% TTC Maximum pour les prix entre 10.000€ et 150.000€

Jusqu'à 6% TTC Maximum pour les prix au-delà de 150.000€

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'Agence ayant reçu le mandat initial

Barème valable à compter du 17/05/2024